

OMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 septembre 2018 - 20 heures 30

11 présents - 3 absents - 1 démissionnaire

Commerces

Boucherie

Par jugement en date du 26/07/18 le Tribunal de Commerce de Villefranche Tarare a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée sur déclaration de cessation des paiements à l'encontre de l'EURL Golzio.

Epicerie

Bail locatif pour le logement : bail au 18/07/2018 pour 6 ans - montant loyer : 300 €.

Bail dérogatoire précaire pour le commerce avec option d'achat : bail notarié du 16/08/18 au 31/12/2019 - montant du loyer : 152,83 €.

Travaux Immeubles communaux

APC

La société Lyon Coffre a changé le coffre-fort il a été mise en place ce mardi 4 septembre (dépense prise en charge par la Poste).

Ré-emménagement dans les locaux de l'APC le 11 septembre après midi pour une reprise le jeudi 13/09.

Le Conseil accepte le devis pour l'alarme - Devis de Larue de Saint-Victor-sur-Rhins d'un montant de 1.154 € HT soit 1.384,80 € TTC.

Maison place Claudius Bodet

Toiture location de Colette MICHEL en très mauvais état.

Des devis ont été demandés. Le conseil autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux dès réception des devis.

Portes église

Le conseil accepte la rénovation des 3 portes de l'église.

Rapport APAVE

Les installations électriques de tous les bâtiments ont été contrôlées.

Il n'y a rien à signaler quelques remarques seulement :

Local infirmières : supprimer les fiches multiples.

Salle Polyvalente : assurer le suivi des essais de l'éclairage de sécurité.

Travaux centre bourg

Une somme de 41.000 € sera à rajouter sur ce programme de travaux au prochain budget.

Conseil Départemental - Convention travaux RD 108

Une convention est à passer avec le Département.

Les services techniques du département ont proposé une subvention de 25.350 € pour la couche de roulement de la chaussée. Ce montant sera versé au vu d'un certificat de fin de travaux.

Convention inscrite à l'ordre du jour de la commission permanente du Conseil Départemental qui aura lieu le 05 octobre 2018.

Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

COR

La COR devrait nous donner une subvention pour ce projet de travaux.

Maintenance skate park

Offre tarifaire d'Urban park de tarare pour la maintenance du skatepark Easygliss :

1 visite annuelle pour un contrôle - rédaction d'un rapport de visite - nettoyage du site - reprise boulonnerie si nécessaire : 550 € HT soit 660 € TTC.

Il est demandé un devis à SOCOTEC pour cette vérification.

Acquisition balayeuse

Des devis sont demandés, à voir au prochain conseil.

Exposition 14-18

Le Conseil accepte la proposition d'assurance pour les expositions de l'ONACVG.

Devis de Groupama 118,60 € HT soit 139,58 € TTC.

Plusieurs devis ont été demandés pour l'impression d'un livre (Viaduc print à tarare - SRE à Propières - IML à Saint Martin en Haut - Thoba's à Roanne).

Le devis de Viaduc print est le plus intéressant.

Prix pour 20 exemplaires : 580 € HT

Pour 30 exemplaires : 680 € HT

Pour 50 exemplaires 860 € HT.

Une commande est passée pour 502 exemplaires.

Horaire APC

Le Conseil accepte la modification des horaires d'ouverture :

Mardi après-midi de 14 h 30 à 17 h au lieu de mardi matin de 9 h à 12 h.

Sel de déneigement

La COR propose de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

Syder : Conseil en énergie partagé

Le Syder a développé et mis à la disposition de ses communes adhérentes depuis fin 2014 un service de conseil en énergie partagé destiné à apporter un appui technique aux collectivités soucieuses de maîtriser les consommations énergétiques de leur patrimoine bâti et de leur éclairage public.

Le déploiement de ce service a été réalisé en partenariat technique et financier avec la COR.

Ce service est basé sur une convention d'adhésion communale d'une durée de 3 ans. Elle est arrivée à échéance ce 30 juin 2018.

Au-delà de la première période de trois années durant laquelle le SYDER s'est positionné en tant que facilitateur technique et financier de la réussite de ce projet, sa pérennisation est réputée basée sur un coût du service compensé par les économies réalisées, selon le modèle national préconisé par l'ADEME.

Ce modèle économique, très vertueux dans le sens où il oblige à l'efficacité, ne peut cependant pas être appliqué dans le cas d'espèce, dans la mesure où les économies réalisées suite aux actions de préconisations bénéficient aux communes, alors que le coût du conseil est porté actuellement, et pour sa plus grande part, par le SYDER.

C'est pourquoi le SYDER a proposé à la Communauté de Communes de poursuivre cette action mutualisée sous une forme nouvelle, en mettant à la disposition des collectivités concernées ses ressources d'expertise interne sur les sujets principaux relatifs à la maîtrise de l'énergie (notamment sur l'éclairage public) aux énergies renouvelables (photovoltaïque, chaleur bois....) et à la prospective énergétique en appui de conseillers qui prendront éventuellement, et à l'initiative des territoires, le relais de l'action quotidienne de terrain.

Ces conseillers pourront évidemment également bénéficier de l'acquis méthodologique construit par le SYDER dans la phase de lancement du service.

Itinéraire permanent de Trail beaujolais vert

La COR a l'objectif d'être un acteur majeur d'attractivité touristique en devenant une destination d'activités de pleine nature, basée sur les sports de loisirs à travers le Beaujolais vert.

Dans ce cadre la COR développe une station de Trail qui proposera un ensemble de circuits au départ de Cublize, Tarare et Claveisolles.

Des tracés traversant la commune ont été définis : Chantoiseau - La Place - Le Burdel.

Le Conseil autorise le passage sur les voies listées et s'engage à conserver aux chemins retenus leur caractère public et ouvert - à ne pas les aliéner - à y maintenir la libre circulation du trail - à en empêcher l'interruption (pas de clôtures) - à accepter un balisage - à prévoir le remplacement des dits-itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications.

Extinction éclairage public

A compter du 7 octobre l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la Commune de 23 heures à 4 heures 30 du matin sauf les vendredis et samedis soirs.

L'entreprise de maintenance interviendra sur la commune à partir du 5 octobre dans le cadre de la visite trimestrielle. Les réglages des horloges pourront être réalisés à ce moment-là sans coût supplémentaire.

Personnel communal : départ à la retraite de Mr Ducros

Le 30 septembre 2018.

Comptabilité - Modifications du budget

Taxes additionnelles

* Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux - exercice 2018.

Il a été prévu 20.000 € au budget, la somme allouée à notre Commune est de 35.097,65 €.

FCTVA

Depuis 2016 nous pouvons récupérer la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement :
Bâtiments recevant du public : Mairie - Eglise - Poste - Bibliothèque,
Travaux de Voirie mais pas sur les réseaux.

Les frais de nettoyage, les vérifications électriques des bâtiments et conformité APAVE et pour la voirie le déneigement ne sont pas éligibles au FCTVA.

Dépense retenue : 26.130,13 € - montant revenant à notre commune : 4.286,39 €.

Pour l'investissement nous allons toucher 7.575,20 € soit un total de 11.861,59 €.

FPIC

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - Ce fonds prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant revenant à notre commune est le suivant : 11.190 €.

Modification du Budget

Le Conseil accepte de modifier le budget suite aux dépenses et recettes nouvelles votées ce jour.

Rapport annuel eau potable 2017

Le Conseil approuve le rapport.

COR - PLUIH

Monsieur le Président porte à votre connaissance les délibérations des 2 EPCI voisins : CC de Saône en Beaujolais et de l'agglomération de Villefranche sur Saône qui ont décidé de lancer l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUIH).

Les objectifs poursuivis sont très similaires à ceux recherchés par la COR - Définir un projet de développement équilibré, mettre en œuvre une politique de l'habitat en cohérence avec les nouveaux programmes Centre Bourgs et Cœur de ville.

Les Maires ou adjoints délégués à l'urbanisme seront très largement associés à la définition des ambitions et des réglementations à mettre en place pour un développement de notre territoire.

La COR se doit de ne pas rester en retrait de ces démarches et assurer ainsi la pérennité de son développement économique durable, équilibré et solidaire.

Ces démarches ont conduit le SCOT Beaujolais à décider de lancer la révision de son document.

Questions diverses

Dénomination des rues

Le conseil accepte la modification suivante : impasse des pics verts au lieu de chemin des pics verts.
Le conseil autorise le Maire à signer la commande de panneaux et numéro de rue. A ce jour le devis n'est pas finalisé car nous sommes en train de saisir tout l'adressage sur le site du cadastre ce qui nous permettra d'avoir la liste complète pour demander le devis.

Marche des cèpes

Elle aura lieu le 23 septembre.

Rallye Raid bleu

Passage sur la commune le 1^{er} novembre.

Prochaine Election

Election au parlement européen le 26 mai 2019.

Baux pour location terrains agricoles communaux

Nous confions au cabinet Lachassagne le soin d'établir les baux avec les occupants actuels.

Fait Saint-Vincent-de-Reins

Le 21 septembre 2018

